



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 avril 2014

Pollution au mercure précisée dans le périmètre du Laldnerkanal Le canal n'est pas pollué

(IVS).- La pollution au mercure dans la zone du Laldnerkanal a fait l'objet d'investigations supplémentaires. Les résultats indiquent qu'elle affecte les remblais liés aux anciens ponts sur le Laldnerkanal et sur le Rhône ainsi que ceux localisés sous le giratoire. Le Laldnerkanal n'est pas pollué.

Lors de la construction de la route de raccordement entre Viège et Baltschieder, des remblais fortement pollués au mercure avaient été découverts fin janvier en rive droite du Rhône (voir communiqué du 13 février 2014). Les résultats des investigations réalisées dans l'intervalle sur mandat de l'Office de construction des routes nationales permettent de circonscrire l'étendue de la zone polluée.

Les remblais pollués sont situés dans le périmètre des ouvrages routiers localisés de part et d'autre du canal et du Rhône. Les investigations ont confirmé que le canal lui-même n'est pas pollué.

Le remblai le plus fortement pollué a été localisé au niveau de la culée (soit la fondation soutenant le pont en bordure du canal) de l'ancien pont sur le Laldnerkanal. A cet endroit une très forte pollution au mercure (1'500 mg/kg) a été découverte. Cent mètres cube (100 m³) de terre sont concernés et ont été évacués en Allemagne par container par une entreprise spécialisée. L'Office de construction des routes nationales, en concertation avec les entreprises de construction concernées, ont pris les mesures de sécurité qui s'imposaient afin de protéger la santé des travailleurs. Un plan hygiène et sécurité a été élaboré en collaboration avec la SUVA et les prescriptions sont appliquées sur le chantier. Les autres remblais dans la zone, y compris au niveau du giratoire actuel, présentent des teneurs en mercure variant entre 0.5 et 400 mg/kg.

Au total, la quantité de matériaux pollués déjà excavés ou encore à excaver dans le cadre des travaux en cours est estimée à 1'600 m³. La nécessité d'une dépollution sous le giratoire actuel fera l'objet d'investigations supplémentaires.

Les remblais pollués semblent avoir été mis en place dans les années 1962-1966 lors de la construction de la route entre Viège et Baltschieder, ou entre 1985 et 1986 lors de la construction des ponts sur le Rhône et sur le Laldnerkanal, lesquels ont été récemment déconstruits. L'origine de ces remblais est en cours de clarification.

Parallèlement aux investigations à réaliser par Lonza entre Viège et Niedergesteln, l'Etat du Valais contrôle systématiquement le niveau de pollution dans le périmètre des chantiers dont il est maître d'œuvre. En collaboration avec les communes, le Service de la protection de l'environnement veille à ce que le mercure soit également systématiquement investigué avant tous les autres travaux d'excavation dans la région.

Personnes de contact:

Cédric Arnold, chef du Service de la protection de l'environnement (SPE), 027 606 31 55 ;

Martin Hutter, chef de l'Office de construction des routes nationales (OCRN) 027 / 606 97 00

